

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

SCIENCES DE L'OCCUPATION HUMAINE 4			
Code	PAEG2B36ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	76 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be) Geneviève BAZIER (genevieve.bazier@helha.be) Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be) Mikaël SCOHIER (mikael.scohier@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'AA **sociologie du handicap** propose une formation de base relative aux aspects psychosociaux dans le champ du handicap.

L'AA **psychologie de la personne handicapée** a pour but d'appréhender les dimensions psychologiques de la situation de handicap afin d'en tenir compte dans l'intervention en ergothérapie.

L'AA **enseignement clinique 1** aborde la matière par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés. La réflexion active de l'étudiant dans le processus de soin est sollicitée dans la démarche ergothérapique.

L'AA **développement des habilités motrices 2** a pour but de mieux faire connaître à l'étudiant l'intérêt de la pratique des activités physiques et sportives adaptées (APSA) par des personnes présentant une déficience et/ou mentale. Le cours pratique a pour objectif de donner à l'étudiant la possibilité de pratiquer les APSA les plus courantes (basket fauteuil, natation, athlétisme, cécifoot, goalball, ...) et également d'étoffer son bagage de « jeux sportifs adaptés ». L'étudiant aura également l'occasion de se familiariser avec l'utilisation d'une chaise roulante.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
- 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
- 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
- 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE "Sciences de l'occupation humaine 4", l'étudiant sera capable

- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie
- de comprendre l'impact des représentations du handicap sur nos attitudes et comportements
- de resituer le handicap dans le champ social et en tant que fait social
- de percevoir les dimensions psychologiques et sociales de la situation de handicap et l'impact de celles-ci sur la personne et son entourage
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie, l'analyse pertinente de l'environnement
- d'orienter le patient vers une ou des activités physiques et sportives adaptées de manière à augmenter le niveau de participation
- d'identifier et communiquer les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle
- de transférer les connaissances acquises dans des situations pratiques
- d'exécuter des mouvements de déambulation en chaise roulante et des gestes techniques du sport adapté avec précision, efficacité et économie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAEG2B36ERGA	Sociologie du handicap	12 h / 1 C
PAEG2B36ERGB	Psychologie de la personne handicapée	16 h / 2 C
PAEG2B36ERGC	Enseignement clinique 1	24 h / 1 C
PAEG2B36ERGD	Développement des habilités motrices 2 (APSA)	24 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B36ERGA	Sociologie du handicap	10
PAEG2B36ERGB	Psychologie de la personne handicapée	20
PAEG2B36ERGC	Enseignement clinique 1	10
PAEG2B36ERGD	Développement des habilités motrices 2 (APSA)	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter au préalable que les activités d'apprentissage (AA) sont cotées sur 20 et au 1/10ème près et que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est arrondie à la ½ unité près. Ex : un 9,74 ou 9,25 seront arrondis à 9,5 et un 9,75 ou un 10,24 seront arrondis à 10.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1° Lorsque toutes les AA composant l'UE présentent des cotes \geq à 10/20, la note de l'UE est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes AA de l'UE pondérée en fonction du nombre d'ECTS de chacune de celles-ci. L'UE est alors validée et cette précision est indiquée sur le relevé de notes à côté de la note de l'UE.

2° Dans tous les autres cas, le jury d'UE prendra la décision de la validation ou non de l'UE sur base de l'acquisition ou non des compétences évaluées au sein de l'UE. Si le jury de l'UE décide de la valider, la méthode décrite dans le

point 1 est appliquée. Si le jury de l'UE décide de ne pas valider l'UE, un « NV » pour « non validé » apparaîtra à la place de la note de l'UE dans le relevé de notes.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à moins une des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note globale de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique)

Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les AA d'une UE non validée faisant l'office d'une cote inférieure à 10/20 ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches ECTS respectives.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sociologie du handicap			
Code	16_PAEG2B36ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Geneviève BAZIER (genevieve.bazier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Formation de base relative aux aspects psychosociaux dans le champ du handicap.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Comprendre l'impact des représentations du handicap sur nos attitudes et comportements; (C1 : 1.1, 1.3,1.5)
- Resituer le handicap dans le champ social et en tant que fait social; (C4 : 4.1, C5 : 5.1)
- Percevoir les dimensions psycho-sociales du handicap et l'impact de celles-ci sur la personne; (C1 :1.1, 1.3, C4 :4.1, C5 :5.1)
- Comprendre les différents concepts utiles dans une approche psychosociale du handicap. (C1 :1.1, 1.3, C4 :4.1, C5 : 5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les contenus seront articulés autour de questions spécifiques relatives aux situations de handicap à différents âges. Il s'agira de faire prendre conscience aux étudiants de l'importance de la dimension sociologique dans les prises en charge de différentes situations du handicap, et ce à différents moments de la vie et dans différents contextes environnementaux.

Démarches d'apprentissage

Chaque cours sera articulé autour de contenus montrant comment prendre en compte les aspects psychosociaux dans les pratiques professionnelles autour de la question du handicap. Des exemples concrets d'intervention seront apportés à chacun des cours. Chaque exemple renverra l'étudiant à un questionnement sociologique et aux réponses qui peuvent être apportées.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

RONDAL, J. A. (Ed.), COMBLAIN, A. (Ed.), Bazier, G. & Mercier, M., Manuel de psychologie deshandicaps: Sémiologie et principes de remédiation. Mardaga, P. (Ed.). 2001, p. 495-510 16 p.
Berrewaerts, J. (Ed.) , Delhaxhe, C. (Ed.) , MOREAU, M-A. M. (Ed.) & Mercier, M. (Ed.) 2010, EnVIE d'amour: vie

affective, relationnelle et sexuelle des personnes blessées médullaires, in Psychologie; vol. 12, Namur: Presses Universitaires de Namur. 128 p.

Mercier, M. (Ed.) & Grawez, M., Le prix du handicap, in La revue nouvelle. n° 3. 2008

Mercier, M. (Ed.) & Bazier, G. (Ed.), Parentalité des personnes déficientes mentales. in Psychologie; vol. 7. Namur: Presses Universitaires de Namur. 2008, 66 p.

Supports

Power point et vidéos

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit comprenant des définitions de concepts et des questions de développement.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie de la personne handicapée			
Code	16_PAEG2B36ERGB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à appréhender les répercussions possibles d'une situation de handicap pour la personne elle-même ainsi que pour son entourage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et capacités présentées dans la fiche descriptive de l'unité

d'enseignement : « Sciences de l'occupation humaine 4 ». Elle vise plus spécifiquement les acquis d'apprentissage suivants :

- Etre capable de concevoir et planifier une intervention en ergothérapie en tenant compte de l'interaction entre le physique et le psychologique (C1, 1.1 - C4, 4.1 - C6, 6.1, 6.2)
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie en tenant compte du vécu et de l'impact psychologique potentiel d'une atteinte physique (C6, 6.1, 6.2)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. Le handicap, généralités: répercussions psychologiques face au handicap en fonction du moment de survenue

II. Handicaps liés à une atteinte motrice; Déficiences liées à une atteinte cérébrale prédominante ou exclusive (infirmité

motrice cérébrale, traumatisme crânien, accident vasculaire cérébral; Déficiences liées à une atteinte médullaire) et/ou neuromusculaire

(spina bifida, lésion médullaire); Déficiences liées à une atteinte ostéo-articulaire (amputation acquise); Déficiences liées à une lésion cérébrale associée à une lésion médullaire

III. Handicaps liés à une déficience intellectuelle: Généralité; Répercussions dans le domaine intellectuel, affectif, de la communication

IV. Handicaps associés à une déficience des organes internes: Affections cardio-vasculaires; Troubles respiratoires

V. Handicaps associés à une déficience sensorielle: Déficience visuelle; Déficience auditive

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral alternant théorie, exemples concrets, témoignages

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices d'analyse de situations concrètes et de témoignages à la lumière de la théorie.

Ouvrages de référence

Rondal, J-A., Comblain A.(2001). Manuel de psychologie des handicaps: sémiologie et principes de remédiation.
Sprimont : Mardaga.

Supports

Notes de cours disponibles sur connectED.
Présentation Power point

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit à questions ouvertes.
Travail relatif aux conséquences psychologiques d'un handicap.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	15				
Période d'évaluation	Eve	85			Exe	100

Trv = Travaux, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
 paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Enseignement clinique 1			
Code	16_PAEG2B36ERGC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence TERRIER (florence.terrier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours d'enseignement clinique permet d'aborder la matière d'une toute autre manière que les autres cours, par la mise en pratique, les réflexions et l'approche très concrète des éléments abordés.

Nous allons mettre au centre notre démarche ergothérapique par une réflexion active des étudiants dans le processus de soin.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours d'enseignement clinique 1, l'étudiant sera capable seul :

- de réaliser un diagnostic ergothérapique (C4.1-C6.1-C6.2);
- d'identifier les restrictions de participation à partir de l'interaction entre le bilan des capacités, des habitudes de vie et l'analyse pertinente de l'environnement (C4.1-C4.2-C4.3-C4.4-C6.1-C6.2);
- de s'engager dans une collaboration professionnelle, d'assurer une communication professionnelle (C5.2-C5.3);
- d'identifier (capacité cognitive) et communiquer (compétence sociale qui vise la gestion des interactions sociales et interindividuelles) les informations pertinentes, nécessaires à l'élaboration du travail requis dans le cadre de l'activité d'intégration professionnelle (C5.1-C5.2);
- de réaliser des recherches cliniques scientifiques dans le domaine de l'ergothérapie (C1.1-C1.6).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Approche de la déficience intellectuelle
- Approche du trouble du spectre de l'autisme
- Approche de la déficience visuelle

Démarches d'apprentissage

- Présentation de la théorie suivie de rencontres avec des professionnels, de visites,...
- Mise en situation pratique en laboratoire et avec un public ciblé
- Travaux de groupe, à partir des modalités énoncées lors des séances de cours, réalisés en classe et à domicile

Dispositifs d'aide à la réussite

- Disponibilité des enseignants
- Supports disponibles sur la plateforme
- Accompagnement lors des travaux de groupe

Ouvrages de référence

- AAID, Morin D., *Déficiência intellectuelle; Définition, classification et systèmes de soutien*, Canada : CNRS, 2012, 248 p.
- Kelly-Evrard A., *Cécité et autonomie*, Bruxelles : IRSA-Collection Cécité, 1996, 76 p.
- Blanc et al. A., *Spécificités de la déficiência visuelle*, in *Rédaptation*, ONISEP, n°58, 2010, pp. 5-40
- Brochet N., *La créativité de l'ergothérapeute au service des enfants malvoyants*, in *Ergothérapies*, n°42, 2011, pp. 5-65
- Heyraud J., Almendros C., *L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes visuelles*, France : Erès, 2013, 227 p.

- H Delage & S Durrleman, *Langage et cognition dans l'autisme chez l'enfant*, De Boeck Solal, Paris 2015
- D Beukelman, P Miranda; *Communication alterative et améliorée, Aider es enfants et les adultes avec des difficultés de communication*; deBoeck Sup, Louvain-la-Neuve 2017

Supports

- PPT
- Visites
- Vidéos
- Notes de cours
- Discussions,
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examens écrits en session :

- Q1 : Déficiência intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme
- Q2 : Déficiência visuelle.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'évaluation du Q1 est indépendante de l'évaluation du Q2 et inversement. Les étudiants ayant raté une partie ne doivent présenter que celle-ci au Q3.

Intervenants: Leroy Cécile, Terrier Florence

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Développement des habilités motrices 2 (APSA)			
Code	16_PAEG2B36ERGD	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Mikaël SCOHIER (mikael.scohier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage développement des habilités motrices 2 a pour but d'informer et d'initier les étudiants à la pratique des activités physiques et sportives adaptées (APSA) qui peuvent être exercées par des personnes présentant une déficience physique et/ou mentale. Ainsi, après avoir intégré un savoir théorique sur les APSA (aspect thérapeutique, de loisir et de compétition), l'étudiant sera amené à pratiquer les APSA les plus courantes et à se familiariser avec l'utilisation d'une chaise roulante. A travers l'analyse de la situation, l'apprenant développera ses capacités d'adaptation et de créativité motrice.

Intervenants : B. Letroye et M. Scohier

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage "Développement des habilités motrices 2", l'étudiant sera capable :

- De restituer de nouvelles connaissances acquises dans le domaine des activités physiques et sportives adaptées mais également de transférer ces connaissances dans la pratique (C1, 1.1)
- D'exécuter des mouvements de déambulation en chaise roulante et des gestes techniques du sport adapté avec précision, efficacité et économie (C1, 1.1)
- D'orienter le patient (après analyse) vers une ou des activités physiques et sportives adaptées de manière à augmenter le niveau de participation (C6, 6.5)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1-Notion de handicap : historique, définition, terminologie. Les différents aspects des APSA : d'un point de vue thérapeutique, détente et loisirs, compétition. Les apports des APSA. : sur le plan social, psychologique, physiologique.

2-Mieux comprendre certaines pathologies : symptômes, causes et manifestations de différentes affections, précautions à prendre, contre-indications et effets bénéfiques lors de la pratique sportive (physiologie du sportif paraplégique, adaptation à l'effort du blessé médullaire, ...).

3-Aides techniques : Quelles aides techniques ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment manipuler la chaise roulante ?

4-Le sport adapté : règlements adaptés, adaptations éventuelles, atouts propres à chaque activité, consignes de sécurité

5-Le mouvement paralympique : historique, évolution, présentation des disciplines

6-Les classifications

7 (pratique) -APSA, jeux sportifs adaptés, parcours de déambulation en chaise roulante, exercices d'adaptation.

Démarches d'apprentissage

Les notions théoriques sont abordées en auditoire et illustrées par des diapositives, des vidéos ... ainsi que les expériences vécues par les étudiants dans le domaine.

Lors de la mise en situation pratique, les étudiants participent eux-mêmes à différentes APSA et différents jeux sportifs adaptés. Les étudiants sont également invités à encadrer eux-mêmes des ateliers d'initiation aux APSA.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les situations pratiques évaluées sont préparées lors des différentes séances. Pour la partie théorique, une séance de questions/réponses est mise en place sur demande des étudiants.

Ouvrages de référence

Cette activité d'apprentissage se réfère notamment à un ouvrage officiel sur l'handisport en Fédération Wallonie-Bruxelles : Goetghebuer G., Beaufays O., Muratore A. « L'handisport ». Edition Luc Pire Electronique, avec le soutien du Ministère de la Communauté Française.

Les autres ressources sont issues de la littérature scientifique internationale et spécifique au domaine des APSA. Les différents articles sont référencés dans les diapositives du cours.

Supports

Diapositives (disponibles sur connectED) et notes de cours s'y référant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La partie théorique est évaluée en session d'examen. Le contenu théorique comporte les diapositives et commentaires exposés oralement, les vidéos visionnées au cours et les supports papier disponibles sur connectED. L'évaluation de la partie pratique se fait de manière continue.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	40			Evc	40
Période d'évaluation	Eve	60			Exe	60

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

A noter que les points obtenus lors de l'évaluation continue au cours de l'année seront reportés au Q3. Cette partie est donc non récupérable.

Un étudiant qui ne serait pas présent à au moins 20% de l'AA peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).